



BULLETIN ANNUEL ET REGISTRE D'ÉLEVAGE 2026

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

GDS du Calvados - Section Apicole
14 rue Alexander Fleming
14200 Hérouville-Saint-Clair
section.apicole.gds14@reseaugds.com

02 31 44 86 87

Agrément du code de la santé publique N°PH06596



Section
apicole



GDS
Calvados



Sommaire

Bulletin GDS - Section Apicole | Année 2026



01

MERCI MONIQUE !

02

**BILAN DE L'ANNÉE
2025**

03

LE MOT DU PRÉSIDENT

04

**LA MENACE
TROPILAEAPS**

*Apprenez à reconnaître
ce parasite exotique*

06

**CHARTRE SANITAIRE
APICOLE**

*Pour valoriser vos essaims et
s'assurer de leur état
sanitaire.*

07

**PLAN SANITAIRE
D'ÉLEVAGE**

*C'est quoi l'adhésion au plan
sanitaire d'élevage ?*

08

**4 NOUVEAUX
PROTOCOLES
VARROA**

12

PAROLES D'API

*Joël Louët nous raconte son
parcours et le rôle du TSA*

13

**LUTTE CONTRE LE
FRELON : LES
CHANGEMENTS DANS LE
CALVADOS EN 2026**

*Apprenez à reconnaître ce
parasite exotique*

16

**VOTRE REGISTRE
D'ÉLEVAGE 2026**

*Ce registre vous permettra de
suivre au niveau sanitaire vos
colonies tout au long de
l'année.*

17

INFORMATIONS UTILES

*Quand nous retrouver ? Dates
à retenir, FAQ, contacts.*

21

BULLETIN D'ADHESION

*bulletins d'adhésion, de
commande de médicaments et
de matériel*

Merci Monique !



La section apicole du GDS 14 souhaite adresser un remerciement tout particulier à Monique Morin pour toutes les années et le temps qu'elle a consacrés à la vie de la section apicole .

Par son engagement constant, sa disponibilité et son sérieux, Monique a assuré des missions essentielles au bon fonctionnement de la section. Qu'il s'agisse de la prise de rendez-vous, du lien maintenu avec les apiculteurs ou encore de la distribution des médicaments lors des permanences à l'A.N.C., elle a toujours fait preuve d'une grande rigueur et d'un sens aigu du service.

Cette mission, indispensable au dispositif sanitaire, n'était pas toujours simple ni forcément bien reçue. Elle demandait organisation, patience et persévérance, notamment lorsqu'il fallait gérer les médicaments non récupérés, les transporter puis les ramener. Ce travail discret, souvent invisible, a pourtant été d'une grande importance pour de nombreux apiculteurs.

Par son implication et son application au quotidien, Monique a marqué durablement la vie de la section apicole. L'ensemble des apiculteurs et des responsables de la section lui adressent leurs plus sincères remerciements.

1

APDI DE LOQUE AMERICAINE RESTANT

L'assainissement des foyers de loque américaine se poursuit. Il reste dans le Calvados 1 zone en APDI (secteur Pays d'Auge) que vous pouvez retrouver sur le site internet du GDS onglet apiculture et loque américaine. Tous les apiculteurs de cette zone ont été visité.

6793

NIDS DE FRELONS DÉTRUITS

La FREDON a enregistré 6793 nids détruits grâce au plan de lutte collective, avec le soutien du Conseil départemental du Calvados, des communes et intercommunalités. Ce chiffre est en forte hausse par rapport à 2024.

47%

C'est le pourcentage d'apiculteurs visités cette année qui réalisent un traitement complémentaire l'hiver contre varroa. Nous comptons sur vous pour augmenter ce chiffre en 2026 !

40

ESSAIMS CHARTÉS VENDUS

Pour favoriser les bonnes pratiques et la qualité de notre cheptel apicole, le GDS a lancé avec le soutien du département en 2021, la charte apicole de notre département.

4,9/5

C'est la note moyenne que vous avez donné à nos formations. Cette année, nous avons effectué 2 formations décentralisées. Face à leurs succès, l'opération sera reconduite.

Le mot du président

En prenant cette année la présidence de la section apicole du GDS 14, je souhaite avant tout m'inscrire dans la continuité du travail réalisé, et servir une dynamique collective au bénéfice de tous les apiculteurs du département.

La saison apicole écoulée nous a rappelé, une fois de plus, combien notre activité reste fragile et dépendante de nombreux facteurs. Entre conditions climatiques parfois défavorables, pression parasitaire et enjeux sanitaires persistants, chacun a dû faire preuve de vigilance, d'adaptation et de rigueur. Dans ce contexte, le rôle du GDS et de sa section apicole est essentiel : structurer l'accompagnement sanitaire, favoriser la prévention, soutenir les apiculteurs sur le terrain, et maintenir un cadre collectif fiable.

La section apicole du GDS 14 repose sur l'engagement de nombreux acteurs. Elle vit grâce à une coopération concrète : adhérents, bénévoles, techniciens sanitaires apicoles, vétérinaires, salariés, partenaires. Cette force du collectif est notre meilleur levier pour faire face aux difficultés et préparer l'avenir.

Je tiens à remercier très sincèrement les membres du bureau pour leur investissement et leur disponibilité, ainsi que les TSA et vétérinaires pour leur travail de terrain, leur expertise et leur rôle de lien auprès des apiculteurs. Merci également aux salariés du GDS pour leur appui technique et administratif, indispensable au bon fonctionnement de nos actions.

Enfin, merci à tous les adhérents : par votre confiance, vos retours et votre participation, vous donnez du sens et de l'efficacité à notre mission.

Je souhaite aussi mettre en avant un point qui me paraît essentiel : les échanges entre apiculteurs amateurs et professionnels. Ces échanges sont une richesse pour tous. Ils permettent de partager des pratiques, de confronter les expériences, de mieux comprendre les réalités de chacun et, surtout, d'avancer ensemble sur les enjeux sanitaires. Dans une période où les défis s'accumulent, renforcer le dialogue et la coopération entre tous les profils d'apiculteurs est une priorité.

Pour l'année à venir, notre objectif est simple : poursuivre et renforcer ce qui fonctionne, améliorer ce qui doit l'être, et rester au plus près des besoins du terrain. Avec la même conviction : c'est par l'action collective, la prévention et l'échange que nous préserverons durablement la santé de nos colonies et l'avenir de notre apiculture.

Je vous remercie pour votre confiance et vous adresse tous mes vœux pour la saison apicole à venir.

Le Président de la section apicole du GDS 14

Pierre-Henri Thudor



La menace *Tropilaelaps* spp

Tropilaelaps spp : un danger sanitaire à surveiller

La présence du parasite *Tropilaelaps* est actuellement suspectée en Azerbaïdjan, en Crimée et en Biélorussie.

Son extension dans des régions de plus en plus proches géographiquement de l'Union européenne représente une menace croissante pour l'apiculture européenne et française. L'introduction du parasite dans l'UE pourrait se produire soit par dispersion naturelle, via la phorésie des acariens sur les abeilles adultes, soit par les pratiques apicoles, en particulier les mouvements d'abeilles vivantes et de matériel apicole usagé, qui constituent des voies de propagation rapides de *Tropilaelaps*.



Pourquoi ?

Dans les colonies présentant un haut niveau d'infestation, les dégâts sont similaires à ceux de *Varroa destructor*.

Comme *Varroa*, *Tropilaelaps* est le vecteur de certains virus aux effets délétères pour les colonies.

Les colonies souffrent de perte de couvain et d'abeilles. Cela conduit à des affaiblissements et des mortalités et peut pousser les abeilles à désertir la ruche. Les colonies d'*A. mellifera* peuvent mourir en moins d'un an après une infestation par l'acarien *Tropilaelaps*.

Comment reconnaître *Tropilaelaps* ?

Il convient de bien observer ses caractéristiques morphologiques :

- l'acarien possède 4 paires de pattes. La première paire disposée verticalement, ressemble à des antennes ;
- le corps forme une seule région et est de couleur rouge-brun ;
- sa taille : environ 1 mm x 0,5 mm ;
- le parasite est visible à l'œil nu.

Comment différencier *Tropilaelaps* de *Varroa* :

- *Tropilaelaps* est plus petit que *Varroa* ;
- *Varroa* est plus large que long, a une forme de crabe. À l'inverse, le corps de *Tropilaelaps* est plus long que large ;
- *Tropilaelaps* se déplace assez vite sur les cadres de couvain alors que *Varroa* est relativement plus lent.



A gauche : *Varroa* (1,1x1,7mm), à droite : *Tropilaelaps* (0,5x1mm) (site anses)

Rappelez-vous !
***Tropilaelaps* fait environ 1/3**
de la taille de *varroa*

Comment éviter son introduction sur le territoire français ?

Il est interdit d'introduire des abeilles, des sous-produits apicoles non transformés, des équipements apicoles ou du miel en rayon en provenance des zones infestées.

Toute importation de reines en provenance de Pays tiers doit obéir au respect des modalités de réencagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et des contrôles systématiques obligatoires des matériaux et des abeilles accompagnatrices sont réalisés par les laboratoires agréés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le respect de la réglementation relative aux mouvements des animaux et des produits d'origine animale assure le maintien de la protection de l'ensemble du territoire.

Quels sont les premiers signes d'alerte d'une infestation ?

Une infestation par *Tropilaelaps* se traduit par les signes cliniques suivants :

- couvain irrégulier : en « mosaïque » ;
- opercules percés de petits trous ;
- couvain mort ;
- abeilles/nymphes aux ailes, pattes ou antennes déformées et/ou raccourcies ;
- abeilles/nymphes à l'abdomen déformé.

Il est possible de voir des abeilles rampantes à l'entrée de la ruche. Ces signes cliniques sont semblables à ceux de la varroose. *Varroa* et *Tropilaelaps* sont en effet deux acariens proches sur le plan biologique, et infestent tout deux le couvain. La présence d'acariens atypiques, différents de *Varroa*, est un signe d'alerte. La surveillance de *Varroa* (ex : via la détection sur langes ou la désoperculation du couvain) peut également servir pour surveiller la présence de *Tropilaelaps*.



Photo : *Tropilaelaps* (à G de la nymphe d'abeille, sur le bord d'une alvéole) se déplace très rapidement sur les cadres
(Source : project Apis m.)

Que faire en cas de suspicion d'infestation ?

Prenez si possible des photos, alertez au plus tôt votre vétérinaire, votre technicien sanitaire apicole TSA et/ou la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDecPP) du département de localisation du rucher. Vous pouvez également alerter la section apicole du GDS14. La détection précoce est indispensable, pour se donner des chances d'éradiquer le parasite et éviter toute implantation. Tout parasite suspect ressemblant à *Tropilaelaps* sera immédiatement envoyé au laboratoire national de référence pour identification. Pour conditionner les spécimens suspects, utilisez un récipient bien fermé. Afin de limiter le risque de dispersion pendant le transport, les acariens ne doivent jamais être envoyés vivants. Il convient de les tuer préalablement en les mettant au congélateur.

Références :

- plateforme ESA, Situation internationale de *Tropilaelaps* spp. / Juillet 2025
 - Les acariens du genre *TROPILAEALAPS* un danger sanitaire exotique à surveiller, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire / Avril 2022
 - Site project apis, honey bee health research <https://www.projectapism.org>
- Les photographies sont reproduites avec l'aimable autorisation de Project Apis m.

Tout apiculteur respectant les règles suivantes peut être charté :

- Être à jour de sa déclaration annuelle obligatoire,
- Posséder un numéro SIRET,
- Adhérer au GDS et au PSE,
- Tenir un registre d'élevage à jour.

Un éleveur engagé dans la charte s'engage à :

- Respecter la version en vigueur de la charte,
- Réaliser des visites régulières sur ses ruches, et en noter les dates et conclusions dans le registre,
- Mettre en place de bonnes pratiques apicoles tel que, le renouvellement des cadres, l'entretien du rucher et le non nourrissage au miel,
- Noter toutes ses observations,
- Appliquer le protocole de traitement contre la Varroose (avec des médicaments possédant une autorisation de mise sur le marché (AMM) choisi par lui dans le PSE,
- Déclarer toute suspicion de maladie suivante :
 - Loque Américaine (putréfaction du couvain),
 - *Aethina Tumida*, autrement appelé petit coléoptère (petits coléoptères dans la ruche),
 - *Tropilaelaps spp.*

Il s'engage à accepter les visites régulières du technicien sanitaire apicole du GDS.

La visite du technicien porte sur un pourcentage des ruches détenues, avec un nombre minimum et un maximum (exemple : 10% des ruches avec un minimum de 5 et un maximum de 20). A l'issue de cette visite initiale, le technicien, en fonction de ses constats, pourra :

- « Charter » l'apiculteur sans remarques,
- « Charter » l'apiculteur sous réserve de mise en œuvre d'un ensemble de demandes,
- Demander certaines améliorations, et ne pas charter l'apiculteur.

En cas de vente d'essaim, l'apiculteur charté s'engage :

- À ne vendre que des essaims ne provenant pas de zones concernées par un APDI,
- À ne vendre que des ruches comportant un minimum de 3 « beaux » cadres de couvain (au format équivalent à 3 cadres DADANT) et 2 de miel,
- À ne vendre que des ruches comportant une reine de moins d'un an, élevée par l'apiculteur, et marquée selon le code international des couleurs,
- À indiquer la race si elle est connue (il y aura une plus-value pour les reines noires locales, le contrôle se faisant par biométrie),
- Le jour de la vente, à présenter le registre d'élevage à l'acheteur, à réaliser le transvasement ou la visite devant lui, et à lui montrer la reine.

C'est quoi l'adhésion au plan sanitaire d'élevage ?

Si j'adhère au plan sanitaire d'élevage ou PSE, le GDS14 peut me délivrer des médicaments contre *Varroa Destructor*. En contrepartie, je m'engage à maintenir mes colonies saines en suivant les consignes du plan sanitaire d'élevage, en particulier :

- avoir des bonnes pratiques sanitaires,
- tenir un registre d'élevage à jour,
- suivre les protocoles de traitement contre varroa proposé par le GDS.
- avoir une visite sanitaire tous les 5 ans.

La version complète du PSE est disponible sur le site du GDS14.

Distribution des médicaments au GDS14

A partir du 1er juin (mi-avril pour les protocoles 3 et 4), vous pourrez venir retirer vos médicaments contre *Varroa* directement au GDS Multi-espèces et sans rendez-vous aux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Au 14 rue Alexander Fleming à Hérouville Saint Clair

Pour les adhérents à l'Abeille Normande du Calvados (ANC), il est également possible de choisir une date de retrait de vos médicaments en fonction des groupements d'achats du syndicat. Merci de respecter la date que vous avez choisie ou de nous prévenir en cas d'impossibilité de votre part. **Attention, comme l'année dernière, il n'y aura que 2 dates de distribution à l'ANC cette année (cf dates à retenir). Il ne peut pas y avoir de distribution en dehors de ces dates.**

Enfin, il est également possible de recevoir ses traitements par voie postale.



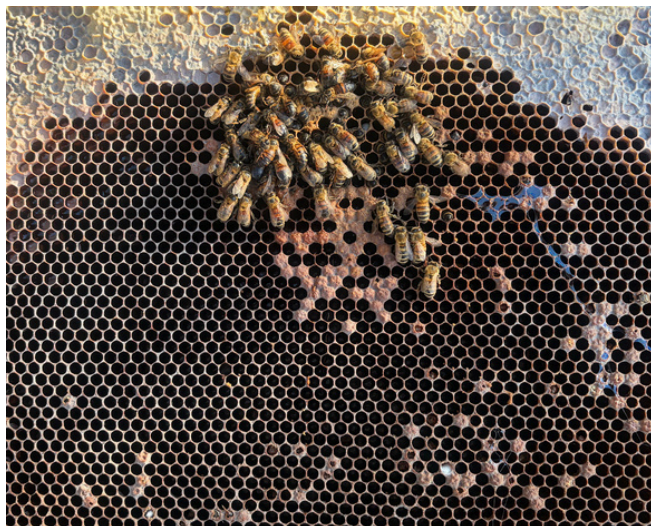
La section apicole via son PSE propose des médicaments pour lutter contre Varroa.

Pour cela, il faut être à jour de sa cotisation d'adhésion : 20 € et s'engager dans le PSE. Adhérer à la section ce n'est pas uniquement pour avoir accès à des médicaments !

C'est s'inscrire dans une démarche collective au service de nos abeilles.

Le varroa reste l'ennemi biologique n°1

Un titre volontairement provocateur, surtout au regard des dégâts causés par le frelon cette année. Pourtant, le varroa est toujours bien là, dans l'ombre. Il a largement profité du bon développement de nos colonies l'année passée et sera, en grande partie, responsable des fortes mortalités observées cet hiver.



Des réserves de miel en quantité, mais une grappe réduite — avec ou sans reine —, un couvain en mosaïque, des abeilles à la langue sortie ? Autant de signes qui doivent vous conduire à suspecter le varroa comme principal responsable.

Photo GDS14

Quatre nouveaux protocoles, un accent sur la lutte biotechnique

Cette année, nous vous proposons quatre protocoles de lutte contre le varroa, à choisir en fonction de votre mode de traitement (biologique ou conventionnel) et du temps que vous pouvez y consacrer.

L'objectif n'est pas de se focaliser uniquement sur un traitement chimique, mais de mettre en place des mesures de lutte biomécaniques complémentaires. Il est essentiel de se familiariser avec ces techniques, soit pour réduire le recours aux traitements chimiques, soit pour en améliorer l'efficacité, celle-ci n'étant jamais garantie dans le temps.

Le **protocole 1**, destiné à tous les apiculteurs, permet de se familiariser avec la formation d'essaims. Pour les apiculteurs plus expérimentés, ces pratiques devraient être systématisées.

Dans le **protocole 2**, le retrait de couvain de mâles constitue une mesure mécanique efficace pour éliminer une partie des *Varroas* au printemps, d'avril à juillet. Attention toutefois à bien respecter le calendrier : un manque de rigueur peut conduire à l'effet inverse et favoriser la multiplication du parasite.

Les **protocoles 3 et 4** proposent une variante de la "méthode Toinard", du nom de l'apiculteur professionnel qui la présente dans le numéro 321 (mai-juin 2024) de La Santé de l'Abeille. Légèrement modifiée, cette méthode a été testée l'année dernière par l'un de nos adhérents (merci à lui pour son partage !) avec des résultats encourageants. Elle associe un traitement chimique à des actions biomécaniques, ce qui la rend particulièrement intéressante. Elle requiert cependant une certaine technicité, des colonies saines et populeuses, ainsi que des reines marquées. Si votre charge en *Varroa* est élevée en début de saison, si vous souhaitez renforcer l'efficacité d'un traitement biologique ou conventionnel, ou encore ralentir le développement du *Varroa* afin de viser une miellée tardive, lancez-vous, cette méthode est faite pour vous.

Aucune méthode n'est parfaite et aucun résultat n'est jamais garanti. Il est donc indispensable de contrôler régulièrement la charge en *Varroa*, soit par l'observation des chutes naturelles, soit par le comptage des varroas phorétiques.

Lutte contre le varroa

Bzzzz... 🐝 Ami apiculteur, écoute-moi ! Le varroa est notre menace numéro un... Il affaiblit nos colonies et met en danger toute la ruche.

Heureusement, vétérinaires et techniciens ont travaillé ensemble sur des protocoles pour nous protéger.

Tu veux les découvrir et agir pour notre santé ? Alors adhère à la section apicole du GDS 14 !

Adhérer, c'est nous soutenir... et défendre tes abeilles !



Portrait de Technicien Sanitaire Apicole

« Je m'appelle Joël, apiculteur depuis 12 ans et Technicien Sanitaire Apicole depuis 2018, formation diplômante obtenue auprès du GDSA des Hauts de France. Toujours avide de connaissances et de savoir-faire j'ai également suivi une formation de " Formateur de Rucher Ecole" en 2019 au lycée Agricole de St Herblain.

Sensible au bien être de l'abeille, j'ai voulu devenir TSA suite à des conversations entendues ou partagées relatant des ruches fragilisées par des maladies mal détectées ou mal traitées.

TSA, je partage le quotidien des apiculteurs lors des visites obligatoires imposées par le Plan Sanitaire d'Elevage ou lors de visites demandées par les apiculteurs.

Je vérifie l'état sanitaire des colonies, je recherche entre autres les maladies règlementées comme la loque américaine, la nosémose, l'infestation de *Varroa*. J'accompagne les apiculteurs dans la mise en place des bonnes pratiques apicoles (renouvellement des cires, gestion des ruches malades, désinfection du matériel).

Si lors d'une visite je constate une suspicion de maladie contagieuse j'alerte immédiatement notre vétérinaire référent et les autorités sanitaires afin d'éviter la contagion.

Je collabore également avec les autres GDSA département normands (enquêtes régionales, campagne de dépistage).

Annuellement les TSA sont conviés à des journées de formation continue et à des journées de sensibilisation.

Dans le Calvados les TSA effectuent annuellement entre 10 et 15 visites d'une durée variant de 2 à 4 heures.

Après ces quelques années d'expériences passées sur le terrain avec les apiculteurs visités, ce regard exigeant et attentif envers les abeilles et leurs éleveurs, cette complicité établit avec eux, ces conseils transmis ainsi que mes connaissances acquises , ces riches moments de dialogue-partage font que le choix d'être TSA est une certaine fierté pour moi dans le sens où l'on devient un allié pour les apiculteurs.

N'est-ce pas gratifiant d'être appelé par un apiculteur heureux d'avoir sauvé une colonie grâce aux conseils prodigués lors d'une visite?.

Etre TSA ce n'est pas seulement protéger les ruches, c'est protéger la biodiversité et indirectement ce que nous mangeons.



Lutte contre le frelon : piégeage de printemps

L'UNGDS, qui regroupe les GDS des cinq départements normands, a obtenu un financement dans le cadre du Fond Vert, permettant l'acquisition de pièges sélectifs BeeVital. Dans ce cadre, un piège sera attribué en 2026 à chaque adhérent, à récupérer auprès du GDS14 lors de l'assemblée générale. Ces pièges seront offerts en contrepartie d'un engagement à transmettre les données de capture, essentielles au suivi et à l'évaluation du dispositif. En l'absence de retour de données, le GDS se réserve la possibilité de récupérer le piège.

Bonnes pratiques de piégeage de printemps

Quand piéger ?

En Normandie, le piégeage s'effectue à partir de début avril, ou quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés, et jusqu'à mi-mai

Où installer des pièges ?

Dans les zones de forte ou moyenne densité de frelons, notamment :

- À proximité des ruchers impactés ;
- Près des lieux où des nids ont été détectés l'année précédente ;
- À proximité de fleurs attractives (ex. camélias), composteurs ou points d'eau.

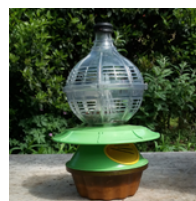
Hauteur conseillée : entre 70 cm et 2 m du sol pour une meilleure efficacité.

Quels types de pièges ?

Seulement 2 types de pièges sont recommandés



piège coréen à ailes



piège japonais

Quels appâts ?

- 1/3 sirop de fruits rouges + 1/3 bière + 1/3 vin rouge OU
- 2L d'eau + 1 kg de sucre + 30g de levure de boulanger (laisser fermenter 3 jours), puis ajouter ½ L de vin rouge

Entretien des pièges

Renouvelez l'appât tous les 8 jours pour un piégeage efficace et sélectif.

✚ Laissez quelques frelons dans le piège : leurs phéromones attirent d'autres frelons et repoussent les autres insectes.

Si vous avez reçu un piège "Fond Vert", n'oubliez pas de noter vos captures.



1 piège beevital mis à disposition pour chaque adhérent
à la section apicole du GDS14
sous réserve de communication de retour de capture

Lutte contre le frelon : destruction des nids

Destruction des nids primaires



En avril-mai, les nids primaires font la taille d'une balle de golf, abritent uniquement la reine et sont faciles à détruire par soi-même. Procéder le soir :

- soit en utilisant une bombe insecticide du commerce
- soit à l'aide d'un récipient avec un couvercle dans lequel on va enfermer le nid avec précaution avant de le mettre au congélateur



Destruction des nids secondaires : “ Si vis pacem, para bellum ”

La destruction des nids secondaires de frelons asiatiques est souvent complexe et réalisée par des professionnels. Elle représente désormais un coût entièrement supporté par les collectivités et les particuliers depuis la suppression de l'aide du Conseil départemental. Dans ce contexte, en l'absence d'autres solutions efficaces disponibles, il est possible d'accentuer un piégeage de printemps collectif, coordonné et encadré par le Comité de pilotage régional, afin d'essayer de réduire en amont le nombre de nids et, par conséquent, les destructions à réaliser.

Si vous découvrez un nid de frelon asiatique, signalez sa présence auprès de votre mairie qui prendra contact avec le référent frelon asiatique de votre territoire qui saura vous conseiller et prendre les mesures nécessaires pour gérer la situation en toute sécurité.

Protection des ruchers

Les outils de protection des colonies sont les outils les plus efficaces pour réduire le stress des colonies. L'idéal est de les associer. Tous les ruchers doivent être équipés avec plusieurs systèmes complémentaires : des restrictions d'entrée, des muselières, des harpes électriques et des pièges.

Restrictions d'entrées

A mettre en place en octobre, à condition de ne plus avoir de mâles dans les colonies. Choisir les plus étroites (barres vertes). Il s'agit d'empêcher les entrées massives de frelon dans les ruches, après la floraison du lierre. Associer obligatoirement / idéalement avec harpes et muselières

Harpes électriques

Les harpes permettent de réduire le nombre de frelon devant les ruches et la paralysie de l'activité de vol des colonies d'abeilles. Elles augmentent la probabilité de survie des colonies, avec peu de dommages sur l'entomofaune.

Muselières

Pour les petits ruchers, les muselières s'avèrent être des dispositifs efficaces pour tenir les frelons à distance et diminuer la paralysie de l'activité de vol des colonies. Une étude a démontré que l'utilisation de certains modèles de muselières permet une augmentation de 51% de la survie des colonies.

Deux modèles peuvent être utilisés : les muselières grillagées ou les muselières à tubes.

Pour en savoir plus : <https://frelonasiatique.mnhn.fr/la-museliere> ou site du GDS14



modèle muselière MNHN

Piégeage d'automne au rucher

Ce piégeage peut être utilisé dans les ruchers très impactés, qui subissent une forte pression du frelon. Il est recommandé d'utiliser des pièges nasses avec des appâts sucrés/protéiques.

D'après les publications scientifiques, le piégeage d'été ne permet cependant pas de réduire le stress des colonies d'abeilles.

Tentes grillagées

Chaque ruche ou un ensemble de ruches est entourés totalement de grillages pour éloigner les frelons de la planche d'envol, ce qui diminue le stress. Il est possible de placer de part et d'autre une harpe électrique pour améliorer l'efficacité.

Enfin, on sait maintenant que les colonies qui sont déjà affaiblies AVANT l'arrivée du frelon sont celles qui risquent le plus de s'effondrer. L'objectif est donc d'avoir des colonies en meilleure santé possible en fin d'année. Or, c'est à cette période notamment que *Varroa Destructor* impacte fortement nos colonies. Un traitement efficace et précoce contre *Varroa*, dès la fin de la récolte, est donc plus que jamais indispensable. N'hésitez pas réunir les colonies faibles avec des colonies fortes. Ne laissez pas piller les colonies en déclin comme les bourdonneuses ou les orphelines, de même pour les hausses à lécher. En cas de pression intense, le déménagement des colonies est possible si vous possédez un autre emplacement, mais il est déconseillé de regrouper vos ruches avec celles d'un autre apiculteur.

Votre registre d'élevage 2026

Agrafer sur cette page les documents suivants :

- Déclaration de ruches pour l'année en cours
- Ordonnances
- Comptes-rendus des visites sanitaires

Nom : Prénom :

Adresse :

N° APiculteur : N° SIRET :

Rucher n°	Adresse du rucher	Nombre de ruches

Mouvements de ruches

Date : Déplacement de ruches du rucher n°

de :

à :

Date : Déplacement de ruches du rucher n°

de :

à :

Tableau de suivi sanitaire

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	Action mise en place

Rucher n°	Médicament	Date de distribution de traitement	Date de contrôle	Date de fin de traitement

Tableau de suivi des nourrissements

Rucher n°	Date	Type de nourrissements	Quantité

Elimination des médicaments et emballages usagés, périmés :

à ramener avec le bon de retour au GDS14 ou à l'ANC

Quand nous retrouver ?

MARS

Samedi 14 de 08h45 à 16h45 - **Journée régionale Varroa** à Saint Pierre en Auge

Samedi 21 à partir de 9h **Assemblée Générale section apicole GDS14**, distribution des pièges Beevital mis à disposition par le Fond Vert

AVRIL

Mardi 14 avril : formation maladie du couvain : formation théorique axée sur la reconnaissance des maladies du couvain (loques, mycoses..)

MAI

Samedi 30 mai : formation maladie du couvain : formation théorique axée sur la reconnaissance des maladies du couvain (loques, mycoses..)

Fin mai : retrait des pièges à frelon de capture des fondatrices. Pensez à nous retourner vos prises dans les pièges à Frelon Beevital

JUIN

Samedi 27 de 9h00 à 12h00 - Distribution des médicaments commandés à l'ANC

AOÛT

Samedi 1er de 09h00 à 12h00 - Distribution des médicaments commandés à l'ANC

SEPTEMBRE

Formation comptage varroa : Formation pratique pour apprendre à effectuer un prélèvement et compter les *Varroas* phorétiques (méthode Co2 et sucre glace) et les *Varroas* sur lange

Il est fortement conseillé d'avoir effectué au préalable la formation Varroa de décembre pour assister à cette formation

OCTOBRE

Formation "Les nouveaux envahisseurs" : Aethina, frelons, Tropilaelaps...+ Réglementation (formation théorique)

NOVEMBRE

Formation nettoyage et désinfection du matériel (formation théorique)

DÉCEMBRE

2 Formations Varroa et traitement d'hiver à l'acide oxalique

Les formations proposées par le GDS ne sont pas destinées à se substituer à une formation initiale en rucher-école. Si vous débutez en apiculture, cette étape préalable est indispensable. En revanche, une fois cette base acquise, il est essentiel de poursuivre sa formation tout au long de votre activité d'apiculteur, quel que soit son niveau ou son expérience. Les pratiques évoluent, tout comme les traitements et les risques sanitaires auxquels les ruchers sont confrontés.

Journée Régionale d'information Varroa

Samedi 14 Mars 2026

Lycée Général et Agricole Le Robillard

938 route du lycée agricole - Lieury
14170 SAINT PIERRE EN AUGES

8h45	Accueil des participants (café)
9h15	Présentation de la Section Apicole Régionale
9h30	Résistance de varroas aux acaricides - présentée par Théa MISSUD - actuellement en thèse au Centre de Recherche APINOV et CEBC-CNRS
11h15	Cas cliniques - présentée par le Dr Vétérinaire LANTUEJOUL (DIE Apicole) - Vétérinaire conseil du GDS 44 et Apicultrice professionnelle
12h45	Pause repas
14h15	Gestion mécanique du Varroa - présenté par Paul FERT - Apiculteur professionnel en biologique et co-auteur d'ouvrages apicoles
16h45	Conclusion et pot de clôture

Transport : Des solutions peuvent exister, contactez la structure sanitaire apicole de votre département.

Proposez ou recherchez un covoiturage dédié à cette journée : urlr.me/QfpAgu

Informations supplémentaires : ungdsapicole@gmail.com ou 02.33.80.38.32

Réservation obligatoire à retourner **avant le 27 Février 2026** par chèque, à l'ordre et à l'adresse suivante :
Section Apicole Régionale Normande - 76 rue du Chemin de Maures - 61000 ALENÇON

NOM et Prénom : Adresse :

N° Tél : CP et Commune :

Adresse électronique :

☐ Je m'inscris à la journée régionale Varroa et je suis <u>adhérent</u> à l'une de ces structures : Section Apicole du GDS14, Section Apicole du GDS61, Section Apicole du GDS27, Section Apicole du GDS50, GDSSA 76	 x 10 €
☐ Je m'inscris à la journée régionale Varroa et je ne suis <u>pas adhérent</u> à l'une de ces structures.	 x 20 €
☐ Je réserve un repas froid	 x 16 €
Montant total du chèque : €	

Si plusieurs inscriptions, par des adhérents ou non, précisez le nombre d'inscrits et indiquez les coordonnées de chaque inscrit au dos du coupon ou sur papier libre.

Ou inscription en ligne avec paiement avec paiement par carte bancaire via le lien ci-dessous :
<https://www.helloasso.com/associations/ungds/evenements/journee-regionale-varroa-2026>

Foire aux questions

POURQUOI DÉCLARER L'EMPLACEMENT DE SES RUCHERS ?

Tout apiculteur est tenu de déclarer ses ruches, chaque année, entre le 1^{er} et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer : ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation. Cela permet de connaître l'évolution du cheptel apicole, d'améliorer la santé des abeilles et de mobiliser des aides européennes pour la filière apicole.

Procédure simplifiée : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

QUE FAIRE DE MES MÉDICAMENTS USAGÉS ?

Les médicaments vétérinaires (lanières, traitements périmés, ...) doivent être déposés dans des conteneurs spécifiques (jaune de type DASRI).

Vous en trouverez là où vous avez récupéré vos médicaments : GDS14, groupement d'achat de l'ANC. Vous pouvez aussi contacter le GDS Multi-Espèces pour en acheter un.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE MALADIE OU D'INTOXICATION ?

Contacter le GDS Multi-Espèces : 02 31 44 86 87 +mail section apicole.

En fonction des symptômes, une visite par un TSA ou un véto pourra être effectuée.

JEU

Quel parasite est présent sur cette nymphe d'abeille ?



- a) Varroa
- b) Tropilaelaps
- c) Braula coeca

Photographie reproduite avec l'aimable autorisation de Project Apis m.

La réponse sur le site projectapism.org ou à l'AG

Contacts apicoles

GDS DU CALVADOS – SECTION APICOLE

14 rue Alexander Fleming – 14200 Hérouville-Saint-Clair
section.apicole.gds14@reseaugds.com
02 31 44 86 87

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

BP 20520 – 9 Rue Saint-Laurent – 14035 Caen Cedex 1

FNOSAD

Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales
5 rue de Copenhague – 75008 Paris
<https://www.fnosad.com/>

ABEILLE NORMANDE DU CALVADOS

1F, rue Victor Hugo – 14210 Mondeville
<http://www.anc14.fr>

CONFÉDÉRATION DES APICULTEURS DU CALVADOS

1 route de la Courbe – 14570 Le Vey
<https://www.confedeapi14.fr/>

VÉTÉRINAIRES CONSEILS

LEMOINE Hélène (DIE)

ROYER Violette (DIE)

TECHNICIENS SANITAIRES APICOLES

NOUS, NOUS FERONS UN PLAISIR DE TE
PRÉSENTER LES VÉTÉRINAIRES ET
TECHNICIENS AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS
UNE FOIS QUE TU NOUS AURAS REJOINS !

